

ÉVALUATION DES SCHÉMAS RÉGIONAUX CLIMAT AIR ÉNERGIE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



“Une transition bien engagée, qui reste à amplifier”

Cette évaluation dresse le bilan des schémas régionaux climat, air énergie de Bourgogne et de Franche-Comté, comme demandé par l'article 11 de l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 en ces termes :

« Afin de contribuer à l'élaboration du premier schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) applicables sur le territoire de la région font chacun l'objet d'une évaluation par le comité de pilotage compétent, dans les six mois qui suivent la délibération [prise par le conseil régional pour le lancement du SRADDET, prochain cadre régional]. »

En Bourgogne-Franche-Comté, deux SRCAE ont bien été élaborés en 2012, tant en Bourgogne qu'en Franche-Comté. L'évaluation requise a été menée au premier semestre 2017 sous l'autorité du comité compétent, co-présidé par Madame la Préfète de la région et Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette étape a permis de rappeler certaines actions significatives réalisées, de montrer les résultats atteints à ce jour et d'en tirer les premiers enseignements utiles en vue de l'élaboration du futur SRADDET. Le présent document restitue une synthèse de cette évaluation.



LES ENJEUX

Le changement climatique, la pollution de l'air et la raréfaction des ressources constituent des défis majeurs pour le XXI^e siècle nécessitant l'implication de tous.



Si des objectifs et des engagements sont pris aux niveaux national et international, leur déclinaison territoriale reste un maillon essentiel de la transition qui doit être poursuivie et amplifiée. Les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) établis dans les deux ex-régions Bourgogne et Franche-Comté constituaient une feuille de route, co-élaborée avec de multiples acteurs et largement concertée, afin d'atteindre les objectifs fixés dans ces domaines.

Avant l'élaboration du futur SRADDET, il est essentiel de poser un bilan des SRCAE afin de déterminer comment accélérer la transition : il s'agit à la fois d'identifier les réussites à capitaliser, ainsi que les domaines dans lesquels des efforts sont attendus pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et transformer la Bourgogne-Franche-Comté en une région à énergie positive d'ici 2050.

L'évaluation réalisée établit ce bilan, tant sur le plan de l'organisation et de l'animation mises en place dans le domaine de la transition énergétique, que pour chacun des thèmes détaillés dans les SRCAE.



PREMIERS RÉSULTATS GLOBAUX

“Une transition bien engagée, qui reste à amplifier”

Au regard des indicateurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables (dits des « 3 x 20 ») prévalant lors de l'élaboration des 2 SRCAE, tous les indicateurs sont orientés dans le bon sens, mais n'ont pas l'ampleur souhaitée.

La situation par schéma régional

EN BOURGOGNE

> En 2014, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale s'élève à 12,2%, contre 14,6% en France et pour un objectif de 23% à atteindre d'ici 2020. Elle était de 9,5% en 2010.

> Entre 2005 et 2014, la consommation d'énergie primaire a diminué de 2,1%, au lieu de 10% attendus pour 2014 (sur la base d'une trajectoire linéaire à la baisse jusqu'en 2020).

> Entre 2005 et 2014, les émissions de GES ont diminué de 11%, au lieu de 13% attendus pour 2014.

EN FRANCHE-COMTÉ

> En 2014, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale s'élève à 15%, pour un objectif de 32% à atteindre d'ici 2020. Elle était de 13,2% en 2010.

> Entre 2008 et 2014, la consommation d'énergie totale a diminué de 2%.

> Entre 2008 et 2014, les émissions de GES ont diminué de 12%, en cohérence avec la trajectoire attendue.

Le bilan des SRCAE montre donc que la transition est engagée.

Pour autant, les résultats n'atteignent pas les objectifs ambitieux fixés en 2012, ce qui doit inciter à capitaliser sur les dynamiques impulsées, et démultiplier, afin d'accélérer et amplifier largement la transition engagée à ce jour.





Les SRCAE, deux documents stratégiques de référence, riches en contenus, mais à la déclinaison laissée libre

Tous les acteurs régionaux s'accordent pour souligner l'important travail de concertation mené lors de l'élaboration des schémas.

En revanche, leur déclinaison à des échelles infra-régionales a été laissée à l'initiative des collectivités et acteurs concernés, avec deux difficultés liées à la déclinaison territoriale des objectifs du SRCAE d'une part, et à leur cohérence avec les trajectoires et indicateurs locaux d'autre part.

De manière générale, les politiques menées ont intégré d'autant plus facilement les objectifs et orientations des SRCAE, que ces derniers entraînent en résonance avec leurs propres objectifs.

La prise en compte des objectifs de la transition énergétique à toutes les échelles du territoire et dans toutes les politiques est une condition nécessaire pour sa réussite.





1. Un Bilan par thématique

> L'adaptation au changement climatique, une problématique émergente lors de l'élaboration des SRCAE, qui doit maintenant être systématiquement intégrée

Jusqu'à présent encore peu prise en compte dans les politiques publiques, l'adaptation au changement climatique devient incontournable dans de nombreux domaines, et nécessite que les enjeux correspondants soient bien appréhendés par tous les acteurs et les citoyens. Les connaissances acquises dans ce domaine confirment l'importance de cet enjeu.



Doubs en crue à Fourbanne (25) - crédit photo MTES/DICOM/Arnaud Bouissou

> La qualité de l'air, une préoccupation encore peu prise en compte dans les politiques publiques

Bien que faisant explicitement partie des enjeux des SRCAE, celui de la qualité de l'air n'a été que peu intégré dans les politiques publiques.

Le caractère complexe et éminemment transversal de cette problématique, pourtant véritable enjeu de santé publique, rend difficile sa bonne prise en compte.

La définition d'objectifs et d'indicateurs aux différentes échelles territoriales pourrait y contribuer.

La sensibilisation du grand public est également primordiale.



Mesure de la qualité de l'air par Atmo BFC - crédit photo Dreal BFC





> L'aménagement du territoire, qui monte en puissance : un levier stratégique sur le moyen et long terme et un terreau propice au développement d'initiatives concrètes et efficaces



Parc éolien du Lomont (70) - crédit photo Dreal BFC

L'enjeu de mieux maîtriser la consommation d'espace a conduit à la mise en place d'outils dorénavant disponibles sur l'ensemble du périmètre régional : établissements publics fonciers, réseau d'observation, etc.

Il incombe dorénavant aux territoires de s'en saisir, ce qui suppose de poursuivre les efforts de sensibilisation.

De même, les démarches de planification tendent à se généraliser, mais ne sont pas utilisées à hauteur de leur potentiel : singulièrement, les enjeux de mobilité, de transport et de transition énergétique mériteraient d'y être davantage déclinés.

Les outils d'animation mis en place ces dernières années pourraient être davantage mobilisés en ce sens, afin de mieux concrétiser les notions d'urbanisme durable.

Tous ces outils s'avèrent stratégiques sur le long terme. Aussi, l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris suppose d'engager en parallèle des actions concrètes, garantes de résultats dans des échelles de temps plus rapprochées, condition sine qua non pour inscrire les territoires sur la trajectoire appropriée.

La mise au point de plans d'actions dans le cadre de «projets de territoires» contribue utilement à la cohérence des politiques publiques impliquées. A cet égard, les territoires de Bourgogne-Franche-Comté montrent déjà un bon niveau d'engagement dans les approches territoriales de la transition énergétique (plans climat, territoires à énergie positive, labels EcoQuartier, Cit'ergie...)

La multiplication de telles initiatives, au fil du temps, nécessite de s'assurer de leur bonne articulation et de leur convergence d'objectifs. L'enjeu d'une région à énergie positive suppose aussi de trouver les conditions pour que l'ensemble des territoires s'engagent, y compris parmi ceux qui affichent actuellement d'autres priorités.



> La rénovation du bâti : un enjeu majeur pour la réduction des consommations et un gisement d'emplois locaux

Outre l'impact sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, la rénovation énergétique des bâtiments permet d'alléger la facture énergétique des ménages les plus modestes et de créer de la valeur pour le propriétaire.

Les actions menées en ce sens et la montée en compétence des professionnels sont également sources d'emplois. C'est donc un enjeu fort.

Les quatre axes identifiés pour le bâtiment dans les SRCAE (à savoir ingénierie financière, technique, développement des compétences et engagement des territoires) sont les leviers essentiels d'une massification de la rénovation énergétique.

Les dispositifs mis en place dans les deux ex-régions vont dans le bon sens et permettent une montée en compétence des professionnels sur quelques milliers de rénovations sur la période. Mais l'objectif de qualité (BBC) pour toutes les rénovations nécessite de conforter les outils d'intervention.

Les leviers pour passer à l'action (sensibilisation, accompagnement, financement) sont des vecteurs indispensables, tout comme la montée en compétences de tous les professionnels du bâtiment. Celle-ci est à conforter.



Rénovation énergétique Besançon (25) - crédit photo Dreal BFC





> La mobilité : un enjeu transverse, à mieux coordonner pour plus d'efficacité et à accompagner vers une mobilité plus durable



1er Tour de Bourgogne en véhicules électriques, 2014 - crédit photo Dreal BFC

Le transport est un poste important de la consommation énergétique (environ un tiers de la consommation d'énergie en région). De nombreuses actions ont été menées dans les deux régions concernant l'usage des transports en commun, l'évolution de la tarification, le développement de projets d'infrastructures prenant en compte l'intermodalité et la mobilité active.

Tous les territoires urbains de la grande région se sont engagés vers un renforcement des offres de mobilité tandis que certains territoires de plus faible densité, ont su également proposer des offres de transports adaptées.

La mise en œuvre de ces actions résulte toutefois d'initiatives des différents partenaires impliqués et la coordination de leurs interventions reste un enjeu.

La culture du véhicule individuel reste fortement ancrée et l'évolution des comportements, vers d'autres modes de mobilité et de motorisation (électricité, hydrogène) nécessite de poursuivre les efforts.

Dans le domaine de la mobilité active, les résultats ne sont pas atteints et le nombre d'aménagements cyclables demeure faible avec de nombreuses discontinuités, y compris lors de réalisations récentes. Renforcer l'attractivité des transports collectifs et diminuer progressivement la dépendance au pétrole sont des axes à poursuivre.

La mobilité reste donc un enjeu pour renforcer la dynamique observée, à travers l'accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable et la prise en compte du caractère prioritaire de l'axe Dijon-Besançon suite à la fusion des deux régions.

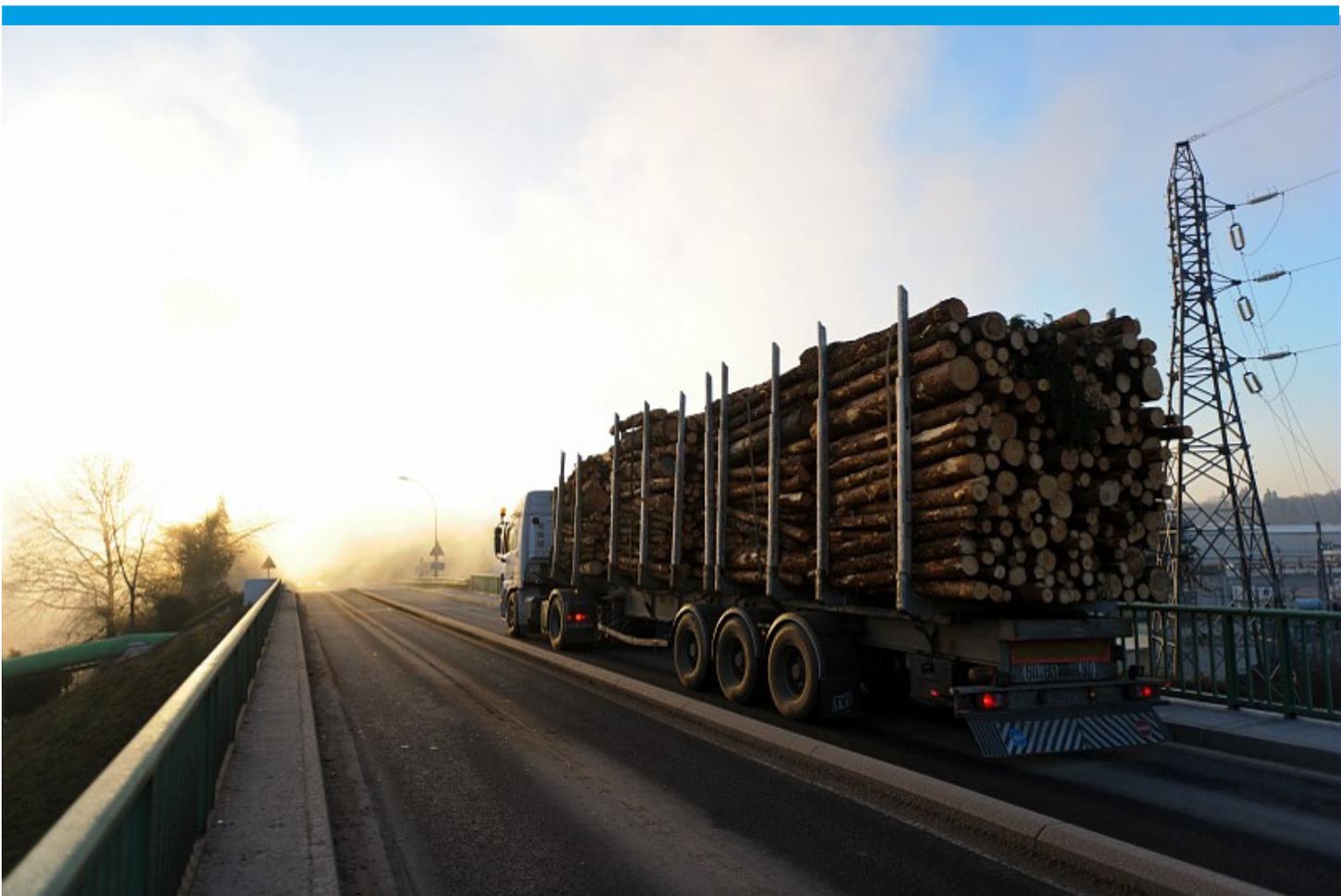


> Le transport de marchandises, une question souvent éludée

Des actions ont été menées dans les deux régions afin notamment de développer le fret capillaire et financer des infrastructures permettant de développer le transport fluvial.

Outre ces actions, on constate que la logistique est une question généralement absente des documents d'urbanisme.

Ce sujet touche toutefois des enjeux en matière de qualité de l'air qui méritent de développer les actions de sensibilisation et d'information, en associant l'ensemble des partenaires (publics et privés) liés aux transports de voyageurs et de marchandises.



crédit photo MTES/DICOM/Arnaud Bouissou





> Une agriculture à rendre plus résiliente, dont l'évolution passe par un accompagnement pour sécuriser sa transition

La plupart des actions menées en matière d'agriculture s'inscrivent dans le cadre de programmes nationaux ou européens.

Les SRCAE ont montré que les principaux enjeux pour le secteur agricole concernent l'arrêt de la consommation des terres agricoles, le maintien des prairies, le changement des pratiques (réduction des intrants, agriculture biologique, etc). Cela passe par le développement des compétences via des formations initiales et continues,

par la sobriété et l'efficacité énergétiques dans les exploitations agricoles, par la production d'énergie renouvelable (méthanisation, éolien, solaire, bois-énergie) ainsi que par une adaptation au changement climatique, notamment au niveau de l'exploitation de la ressource en eau et des conflits d'usages potentiels.

La transition en matière agricole passe notamment par une diversification des productions et une évolution des exploitations.

Celle-ci interroge les systèmes actuels de production et l'organisation des filières et est rendue complexe par un contexte de crise du monde agricole, notamment dans l'élevage.

Pour impulser cette transition, la formation au sein des lycées agricoles et l'accompagnement technique des professionnels doivent permettre de mieux capitaliser, accompagner et diffuser les expériences.





> La forêt feuillue : un secteur qui mérite une meilleure valorisation



Les SRCAE recommandent de renforcer la filière bois, historiquement présente en région, tout en préservant la biodiversité et les paysages.

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont parmi celles qui capitalisent le plus de volumes sur pieds, ce qui représente une opportunité non négligeable.

La forêt représente 36 % du territoire régional, dont plus des deux tiers sont des peuplements feuillus. Une meilleure valorisation apparaît nécessaire, via une mobilisation accrue de la ressource, mais également via une utilisation plus forte, notamment dans la construction.

La valorisation des bois feuillus de qualité secondaire constitue un levier important pour le développement de la filière et pour une meilleure valorisation locale des bois.



crédit photo MTES/DICOM/Arnaud Bouissou

Le bois-énergie reste à ce jour la première source d'énergie renouvelable dans la région : le maintien d'un tissu d'entreprises forêt-bois actif est donc un enjeu majeur aussi pour le développement de cette énergie renouvelable.





> Le soutien à l'industrie ou l'artisanat : une action partiellement tournée vers les économies d'énergie et un axe à renforcer pour la croissance verte

Au-delà des préconisations relatives à l'efficacité énergétique, les soutiens déployés ont visé à développer l'éco-conception, améliorer la performance environnementale, la gestion des déchets et l'économie circulaire, tout comme le programme « Nouvelle France Industrielle » visant à moderniser l'outil industriel français.

La montée en puissance de la croissance verte, son caractère encore évolutif et ses enjeux en termes d'emploi, comme de pouvoir d'achat, font de la transition énergétique un levier stratégique pour la Bourgogne-Franche-Comté.

L'État et le Conseil régional accompagnent différents clusters et pôles de compétitivité actifs dans les domaines couverts par les SRCAE et jouant un rôle moteur : le cluster W4F (Wind for Future), le cluster « GA2B » (gestion active du bâtiment), et le pôle de compétitivité « Véhicule du futur ».



crédit photo MTES/DICOM/Arnaud Bouissou

De façon plus large, différents dispositifs d'aides aux entreprises ont été mobilisés pour financer des investissements permettant un meilleur respect de l'environnement, des économies d'énergie ou de réduction des coûts de production, ou des aides pour des projets innovants.

Outre le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), on peut ainsi citer les avances remboursables en investissement des très petites entreprises (TPE), la subvention performance environnementale...

En matière de formation, trois contrats de filières contractualisés en 2015

(deux en Bourgogne et un en Franche-Comté) avec les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, intègrent des actions dédiées à l'efficacité énergétique et à la réduction de l'empreinte environnementale de l'activité des entreprises. C'est notamment le cas de l'initiative lancée sur la filière hydrogène.

Enfin, l'action partenariale menée en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire, en particulier par l'ADEME, ainsi que les expérimentations sur l'écologie industrielle et territoriale contribuent également aux orientations de cette thématique.



> Le développement des énergies renouvelables (EnR) : des objectifs très ambitieux, qui seront globalement atteints à hauteur de 50 % en 2020

Si les objectifs éoliens ont focalisé l'attention, il convient de noter que l'ensemble des objectifs de développement des EnR fixés dans les SRCAE étaient tous très ambitieux. En particulier, **deux filières** (bois-énergie et éolien) **représentaient 75 % de la production supplémentaire attendue en EnR** (40 % pour le bois-énergie, 35 % pour l'éolien).

Pour atteindre ces objectifs, des actions d'animation, d'information et de soutien à l'investissement ont été menées par les différents partenaires. Malgré ces efforts, les objectifs fixés ne seront atteints qu'à environ 50 % à l'horizon 2020.

Concernant le **bois-énergie**, les estimations montrent qu'en 2020, 45 % de l'objectif pourrait être atteint, notamment suite à la reconversion de tous les gros réseaux de chaleur bourguignons, et à condition que 2 projets importants se réalisent. Cette estimation souffre cependant d'une incertitude sur l'évaluation de la consommation de bois des ménages, faute de données statistiques fiables.

Pour la **filière éolienne**, il est estimé une réalisation en 2020 de 50 % de l'objectif quant à la puissance installée. Le développement de l'éolien a été marqué par des recours systématiques qui ralentissent l'aboutissement des projets mais la dynamique pour ce qui est du nombre de projets est bonne.

Afin de tendre vers une « Région à énergie positive », il sera nécessaire de démultiplier les projets de production d'énergies renouvelables et de substitution des fossiles par

des renouvelables en utilisant au mieux les ressources du territoire, en travaillant sur l'acceptabilité des projets, notamment par la participation citoyenne et des collectivités, et en facilitant les raccordements.



Chaufferie bois Besançon (25) - crédit photo Dreal BFC

LE BILAN DES AUTRES FILIÈRES EST LE SUIVANT :

Hydroélectricité : atteinte probable en 2020 de 33 % de l'objectif.

Méthanisation : c'est la seule filière dépassant ses objectifs, ceux-ci ayant été fixés alors que la filière était encore émergente. La question de la valorisation du biogaz reste une question prioritaire, tout comme l'approvisionnement des installations.

Solaire photovoltaïque : atteinte probable de 40 % de l'objectif en 2020. Le développement de la filière reste très dépendant des conditions fixées au niveau national (tarifs, appels d'offres).

Solaire thermique : filière en grande difficulté tant au niveau national que régional, souffrant d'une faible compétitivité économique et d'un manque de compétences au niveau de la conception, de l'installation et de la maintenance des installations.

Géothermie : développement modeste, lié au faible potentiel de développement de la géothermie basse et très basse énergie.

Récupération d'énergie fatale : non intégrée à l'origine, cette filière dispose d'un fort potentiel, à exploiter dorénavant.



> L'éco-responsabilité : une prise de conscience de plus en plus présente

Les diverses actions menées, notamment les nombreux événements organisés et actions de sensibilisation (avec le grand public, les lycées, etc.) contribuent à une prise en compte croissante par les citoyens de la nécessité de passer d'une société de consommation à une société sobre, favorisant le recyclage, les circuits courts...

De nombreuses actions répondant aux objectifs du volet éducation des SRCAE ont été mises en œuvre par les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Des réseaux locaux d'acteurs dans ce domaine se sont développés.

Ces acteurs de l'EEDD et notamment les associations ont joué un rôle majeur d'accompagnement des territoires dans ce domaine.

Une dynamique existe sur ce sujet sur laquelle il est possible de s'appuyer pour amplifier les actions dans ce domaine et les démultiplier sur l'ensemble de la Région.



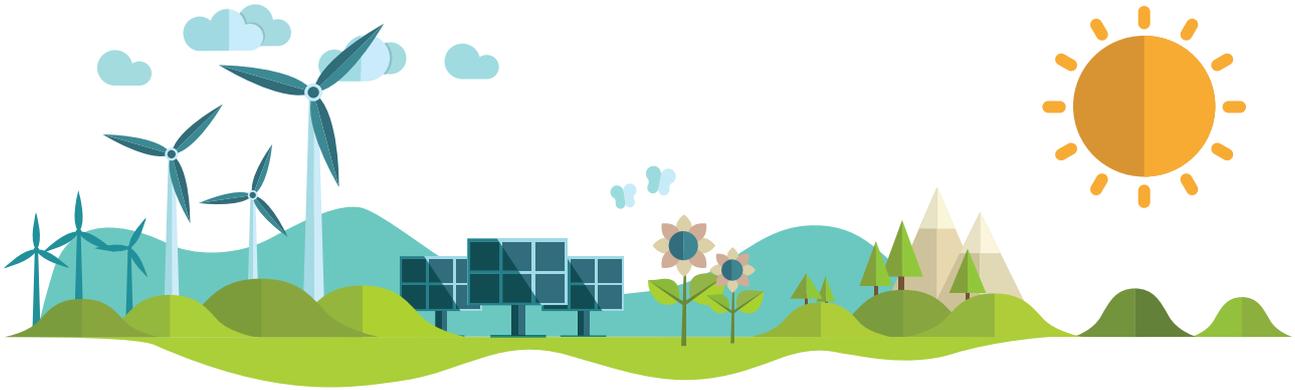
crédit photos Dreal BFC

> Les objectifs et indicateurs de suivi : une réflexion à avoir sur leur définition

La traduction de certains objectifs figurant dans les SRCAE ou le calcul d'indicateurs, voire leur nombre, ont présenté des difficultés. Une réflexion devra être menée pour la définition d'indicateurs appropriés, en cohérence avec les objectifs.



2. Quelques enseignements pour le SRADDET



La «transition écologique et énergétique» est inscrite par la Région Bourgogne-Franche-Comté parmi les trois défis régionaux à relever aux côtés de ceux de l'«emploi» et de la «fraternité et du vivre ensemble».

La Région affiche l'ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Au niveau national et international, la France s'est engagée dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

Les politiques publiques concernées étant déjà encadrées, notamment au niveau européen (par exemple en matière d'agriculture), il conviendra de bien repérer les leviers régionaux, pour favoriser la lisibilité et l'efficacité de l'action publique à cette échelle.

Face à une évolution rapide du contexte régional et territorial (crise, développement d'activités non anticipées, etc.), il apparaît souhaitable que le suivi du futur SRADDET puisse s'appuyer sur des évaluations «in-itinere», avec des indicateurs permettant, chaque fois que cela est possible, une territorialisation de ces derniers, au plus près des territoires engagés dans la transition écologique et énergétique.



Compte tenu de l'importance de la transition énergétique et du nouveau rôle de chef de file énergie climat confié à la Région par le législateur, une gouvernance spécifique sur les questions climat air énergie est à conserver et à conforter sur l'ensemble de ces enjeux.





La communauté régionale de travail qui s'est mise en place à l'occasion de l'élaboration des SRCAE doit être confortée.

La déclinaison du SRADDET sous pilotage de la Région doit être l'occasion de poursuivre une collaboration en transversalité entre les services du Conseil régional, les services de l'État, l'ADEME et les partenaires associés.

Les SRCAE ont montré que cette gouvernance doit assurer une meilleure articulation avec les territoires ainsi qu'avec les autres lieux de gouvernance thématiques (Plan Bâtiment Durable, Plan Régional de Prévention des Déchets...)

A cet égard, conforter l'implication des collectivités intéressées dans la gouvernance de l'observatoire régional climat-air-énergie devrait faciliter la déclinaison locale du SRADDET.

Barrage du Châtelot (25) - crédit photo MTES/DICOM/Arnaud Bouissou



L'engagement des territoires est un facteur de réussite, qui nécessite que ces derniers connaissent effectivement leur contribution à l'atteinte des différents objectifs. Il sera ainsi capital d'explicitier davantage au sein du SRADDET les responsabilités et les attentes vis-à-vis des territoires en démarche, dont les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les schémas de cohérence territoriales (SCoT).

Pour favoriser une bonne prise en compte par les territoires, il est donc souhaitable :

- d'organiser après approbation du schéma un dialogue régulier avec les porteurs des démarches territoriales (SCoT, PCAET, territoires à énergie positive, etc.)
- de doter les collectivités concernées d'outils facilitant :
 - l'appropriation et l'articulation des orientations du SRADDET avec les dispositions des autres démarches de planification,
 - l'appropriation des enjeux de transition énergétique en vue de la mise en œuvre d'une région à énergie positive.



Parc photovoltaïque de Massangis (89) - crédit photo Dreal BFC



La rénovation des bâtiments reste un des domaines prioritaires de la transition énergétique et écologique. C'est un véritable défi pour la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Les démarches déjà engagées, que ce soit en direction du parc privé ou public (Plan bâtiment durable, Effilogis, service [au] public de l'efficacité énergétique (SPEE), programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), plates-formes territoriales de la rénovation énergétique, etc.) sont à

confirmer et à amplifier.

La problématique «mobilité» est une composante transverse, qui interpelle différentes politiques d'aménagement du territoire (services aux personnes, solidarité rural/urbain, qualité de l'air, déplacements pendulaires, couverture numérique, urbanisation...) et de transport.

Compte-tenu de ses impacts (énergie, où elle représente environ un tiers de la consommation finale en région, qualité de l'air), celle-ci constitue un enjeu fort pour le futur SRADDET.



Service de livraison par véhicule électrique, parc éolien des Portes de Côte-d'Or (21) - crédit photo Dreal BFC

Réhabilitation de logements collectifs à Semur-en-Auxois (21) - crédit photo Pierre Combiere

En matière d'énergies renouvelables (EnR), les nouveaux objectifs inscrits dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) invitent à poursuivre l'effort engagé. Face à l'opposition qui se développe vis-à-vis de certains projets d'EnR, un enjeu fort consiste aussi à faciliter leur acceptation par des modalités appropriées, telles qu'une animation et des concertations permettant d'expliquer les enjeux propres au projet (en termes d'emplois, de balance commerciale, d'émissions de CO2 évitées, de bénéfice pour les territoires) et une meilleure participation des citoyens au financement des projets, directement ou indirectement (projets participatifs).





L'adaptation au changement climatique est une thématique transversale qu'il convient de traiter à part entière et qui **représente un enjeu majeur pour certaines filières**

(par exemple agricole).

L'appropriation par les territoires de cet enjeu (tout comme celui de l'air d'ailleurs) nécessitera un partage fort se traduisant par la valorisation d'exemples concrets transposables.

transition écologique : prises de conscience, évolution des comportements, engagement d'actions concrètes, retours financiers à différentes échelles, retombées en termes d'emploi local...

Autant d'effets vertueux qui facilitent son imprégnation dans les autres politiques publiques.

Cette dimension économique, bien qu'encore émergente, est indiscutablement à renforcer à l'avenir.

mique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui caractérise la transition énergétique et écologique comme l'un des défis majeurs à relever dans la région. Il convient de viser à la fois les entreprises exemplaires, celles porteuses de croissance verte, et plus globalement l'ensemble du tissu industriel, de fait concerné par les enjeux de cette transition.

La prise en compte par les entreprises de ces enjeux devra être amplifiée, avec le soutien des opérateurs et des outils adaptés, dans un cadre structuré propice à une transition rapide.

Pour plus d'efficacité, il pourra être intéressant d'identifier les axes prioritaires à considérer dans les politiques publiques concernées, en vue d'une action ciblée, priorisée et ainsi renforcée.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du futur SRADDET comme pour tout schéma stratégique, il conviendra d'intégrer concomitamment une réflexion en termes de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.



Deuxième journée nationale de la qualité de l'air, septembre 2016 - Dijon (21) - crédit photo Dreal BFC

Les premières années de mise en œuvre des SRCAE ont également vu la montée en puissance des enjeux de la croissance verte, faisant de la transition énergétique un véritable levier pour la

La bonne appropriation par les acteurs économiques des enjeux déjà portés par les SRCAE doit constituer un axe fort du futur SRADDET, en lien avec le schéma régional de développement écono-



CONCLUSION

“La transition énergétique et écologique : un fort enjeu transversal”

De manière globale, les actions menées et autres pistes d’actions évoquées dans les deux SRCAE restent pertinentes.

Le principe et l’organisation de ces schémas ont bien montré la transversalité des enjeux de la transition écologique et énergétique, ainsi que les difficultés qui en découlent.

Dans le cadre de prochains schémas, cette transversalité mérite d’être poursuivie et renforcée pour une prise en compte optimale dans les différentes politiques publiques concernées.



Organisation et méthodologie déployées pour cette évaluation :

En Bourgogne-Franche-Comté, deux SRCAE ont été élaborés en 2012, tant en Bourgogne qu’en Franche-Comté. Celui de Bourgogne a été annulé par la Cour Administrative d’Appel de Lyon par jugement du 3 novembre 2016. Pour autant, l’analyse des politiques menées dans ce cadre reste intéressante à effectuer, afin d’en tirer les enseignements en vue de l’élaboration du futur SRADDET. L’évaluation réalisée en rend compte avec une méthodologie similaire à celle appliquée au SRCAE de Franche-Comté.

L’évaluation adoptée par le comité compétent comprend un rapport et plusieurs annexes.

La préparation de ces documents résulte d’un travail collaboratif, conduit au premier semestre 2017 par les services du Conseil régional, de l’État et de l’ADEME, avec l’aide d’Alterre Bourgogne-Franche-Comté et les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l’Air (ATMOS’air Bourgogne et ATMO Franche-Comté maintenant fusionnées en une seule association ATMO Bourgogne-Franche-Comté). Dans ce cadre, le CEREMA (Centre d’Études et d’expertise sur les Risques, l’Environnement, la Mobilité et l’Aménagement) a également été chargé de procéder à une évaluation qualitative des 2 SRCAE, dont les enseignements ont été intégrés dans le rapport (cf. chapitre « Approche et enjeux globaux »).

Remarque : Toutes les actions citées dans cette évaluation ne sont pas uniquement à mettre à l’actif des seuls SRCAE, mais contribuent à leur réalisation, parfois dans le cadre d’autres schémas ou programmations de politiques publiques.





**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



avec le concours de

